

Mis en ligne le : 16/07/2024

Séance du jeudi 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à 10 heures 30 minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 4 juillet à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) : BERARD Jean, ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (0) :

Communauté de Communes Vaison Ventoux (4) : BERTRAND Alain, LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François, ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (2) : CHARRASSE Daniel, DONZE André

Communauté de Communes Argues Ouvèze en Provence (0) : Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) : MANCIP Christian

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

EXCUSES (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) : GEEL Cyrille

Pays d'Orange en Provence (2) : CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (1) : PEYRON Roland

Communauté de Communes Vaison Ventoux (1) : CRIQUILLON Brice

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

Secrétaire de séance :

M. André DONZE

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION :

Madame Audrey CECCALDI, directrice du SMOP

Monsieur Lucas BROUT, technicien rivières et digues au SMOP

Monsieur Valentin RICARD, agent technique responsable du secteur aval du SMOP

Monsieur Serge RIPERT, agent technique responsable du secteur amont du SMOP

Madame Corinne JOLLY, assistante administrative et comptable du SMOP

Monsieur Florestan CRIQUILLON, stagiaire

Monsieur Jean-François PERILHOU, Président préside la séance.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que Monsieur André DONZE soit désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, Monsieur André DONZE est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le Président soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal (PV) de la séance du comité syndical qui s'est tenue le 13 juin 2024.

Suffrages exprimés : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Monsieur ROUX Alexandre

Délibérations

3/ Délibérations n°2024-20 : Approbation du programme prévisionnel de travaux d'ouvrages de protection contre les inondations en procédure d'urgence

Plusieurs désordres dans le système d'endiguement de classe B de l'Ouveze ont été constatés lors des épisodes de crues de mars et avril 2024.

Sur la commune de Violès (tronçon 84F026 (T3)) la présence de renards hydrauliques a occasionné le dépôt d'une déclaration d'évènement important pour la sécurité hydraulique (EISH) auprès des services de la DREAL, de niveau orange suite à la précédente crue.

Le maître d'œuvre agréé SCE a été mandaté par le SMOP pour la réalisation de visites techniques approfondies qui ont permis la réalisation d'un inventaire des désordres à traiter en urgence. Il s'agit d'un préalable indispensable à la réalisation de travaux d'urgence visant le maintien des niveaux de protection.

Il est proposé de mener le programme de travaux suivant travaux en procédure d'urgence simple :

- Reprise totale de 200/ 250 m d'ouvrage sur la commune de Violès (tronçon lié à la zone protégée de Bédarrides rive droite),
- Comblement de terriers ayant dégradé la route digue à Courthézon,
- Reprise de 2 points bas sur les ouvrages en rive droite sur la commune de Bédarrides,
- Reprise d'un point bas en rive gauche sur la commune de Bédarrides.

Arrivée de Monsieur BERARD Jean



Violès



Courthézon



dp287 01-DEFORMATION / 06-Pont bas



Bédarrides

Les études d'avant-projet sont en cours de réalisation et devraient être livrées au SMOP mi-juillet 2024.

Montant potentiel de travaux et de maîtrise d'œuvre agréée : 650 000€ HT

Subventions mobilisables : 40% FRPRNM (Barnier), 20% Département de Vaucluse

Les consultations nécessaires à la mise en œuvre des opérations seront passées selon la procédure d'urgence simple en application du code de la commande publique.

Dans ce contexte et sur avis favorable du Bureau il sera proposé au Comité Syndical de :

- Définir le programme de travaux à mener en urgence pour le maintien des niveaux de protection du système d'endiguement de classe B de l'Ouvèze tel que proposé,
- Valider la mise en œuvre des opérations en procédure d'urgence,
- Valider la sollicitation des financeurs.

Suffrages exprimés :
À L'UNANIMITÉ

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4/ Délibérations n°2024-21 : Décision modificative du budget 2024

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours et tenant compte du programme de travaux à mener en urgence, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des budgets de fonctionnements et d'investissement.

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM €	Budget modifié €
Fonctionnement dépenses					
012	6336	Cotisations	4 300.00	+ 200.00	4 500.00
	64111	Rémunération principale (titulaires)	58 000.00	+ 2000.00	60 000.00
	64131	Personnel non titulaire	206 500.00	+ 6 500.00	213 000.00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	70 000.00	+ 500.00	70 500.00
	6454	Cotisations ASSEDIC	8 000.00	+ 500.00	8 500.00
Total chapitre 12				+ 9 700.00	
023	023	Virement à la section d'investissement	307 588.82	- 9 700.00	2 97 888.82
BILAN			986 057.02	0	986 057.02

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM €	Budget modifié €
Investissement dépenses					
020	2033	Frais d'insertion	2 000.00	+ 4 500.00	6 500.00
023	2315	Installations, matériels et outillage techniques	1 318 688.04	+621 520.00	1 940 208.04
2041481		Subventions	127 115.22	- 3 000.00	124 115.22
BILAN			2 940 137.49	+ 623 020.00	3 563 157.49

Investissement recettes					
021	021	virement de la section de fonctionnement	307 588.82	- 9 700.00	297 888.82
13	1321	Etat	521 370.09	+ 235 373.06	756 743.15
	1323	Départements	396 941.82	+ 125 966.94	522 908.75
	1328	Subvention Autres	298 868.06	+ 11 380.00	310 248.06
Total chapitre 13			+ 372 720.00		
1641		Réception emprunt capital	0	+ 260 000.000	260 000.00
BILAN			2 940 137.49	+ 623 020.00	3 563 157.49

Suffrages exprimés : 9
À L'UNANIMITÉ

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et questions diverses

5/ Etat d'exécution budgétaire

L'état d'exécution à mi-parcours est présenté aux délégués.

6/ Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical

Références	Contenu
2024-28-P	Attribution du marché M2024-04-S "Maintenance du dispositif d'avertissement aux crues de l'Ouveze Provençale": CENEAU SAS - montant maximum 30 000€ HT pour 1 an

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
André DONZE



Fait à Entrechaux, le **16 JUL. 2024**

Le Président,
Jean-François PERILHOU



